



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 29 novembre 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 22 novembre 2019

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDE, Frédéric NADAL, Marie-Christine PORCHEZ, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, Mme Sabine THOMAS, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC,

Absents représentés : Franck SALVAGNAC (pouvoir à M. Pascal DELIEUZE), Mme Fabienne DRON-MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Christine PORCHEZ), David HORNSBY (pouvoir à M. Guilhem DURAND),

Absents excusés : Mme Chantal COMBACAL,

Secrétaire : Mme Sandrine BRUSQUE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal,

VU les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5 et L 1411-13 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire Vallée de l'Hérault en date du 30 septembre 2019 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2018,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 8 abstentions (Mmes Kuzniak, Ghibaud, Porchez (pouvoir de Mme Dron-Maillard), Gil et MM. Nadal, Fabre et Supersac) et dix voix pour :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel du Conseil communautaire Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 03/12/2019
Affichage / Publication le 03/12/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 03/12/2019

Signé : Le Maire